

importerait alors le coût de production. Si l'on est physiquement capable de faire telle ou telle sorte de production—et je sais qu'ici, au Canada, nous sommes capables de produire dans presque tous les domaines—il n'y a alors qu'à faire l'équation, qu'à réaliser l'équilibre entre la valeur de cette production et le pouvoir d'achat des gens. Il n'y aurait jamais d'inflation, puisque l'argent que les gens auraient en leur possession comme pouvoir d'achat serait égal à la somme des produits qui existeraient. Il n'y aurait donc jamais d'inflation dans un tel régime. C'est extrêmement simple, un régime comme celui-là.

Mais comme je l'ai répété à maintes reprises, souvent les choses les plus simples sont les plus difficiles, à un certain moment, à faire comprendre. Tel est notre problème à nous en particulier, les créditistes, qui avons à essayer de faire comprendre des choses très simples qu'on ne veut pas du tout admettre.

Donc, monsieur le président, nous avons certainement des réserves à faire au sujet du bill, considérant qu'il est applicable dans le système économique actuel. Évidemment, en principe, nous préconisons précisément que les impôts et les taxes soient réduits à leur plus simple expression. En principe, je le répète, nous nous opposons aux augmentations d'impôt et de taxes, et nous sommes également, en principe, favorables à des diminutions d'impôt et de taxes. Comme le projet de loi traite de la diminution d'impôt, en principe, nous sommes bien d'accord là-dessus.

Nous hésitons, par exemple, à croire que cette mesure pourra avoir tous les effets escomptés. Pourquoi? Parce que ce n'est pas seulement aujourd'hui qu'on suggère une diminution. Il y en a eu une en 1971, et d'autres également auparavant. Quels furent les résultats des diminutions d'impôt sur les sociétés? Que je sache, le taux de chômage a plutôt augmenté l'an dernier. Voilà pourquoi nous avons certaines réserves à faire en ce qui touche les effets que pourrait entraîner le bill, même si, en principe, nous sommes bien d'accord sur le fait de diminuer le fardeau financier des sociétés.

Monsieur le président, notwithstanding les critiques que l'on pourrait qualifier de négatives, nous tenons à souligner le côté bien positif qui pourrait être considéré. Je parlais tout à l'heure d'un principe que notre parti voudrait bien que l'on mette en application, soit celui de rendre financièrement possible ce qui est physiquement réalisable.

● (1710)

Monsieur le président, si l'on veut, une fois pour toutes, régler le problème continu de l'inflation, du chômage, de la production, bref, si l'on veut sérieusement trouver des solutions adéquates, il faudrait, par exemple, envisager la meilleure façon d'aider les entreprises visées par ce projet de loi. Est-ce en leur accordant des exemptions d'impôt plus substantielles, ou est-ce en agissant comme le ministère de l'Expansion économique régionale, et en donnant des subventions, que l'on parviendra à régler le problème? Non, monsieur le président, car en donnant la possibilité à certaines sociétés de payer considérablement moins d'impôt, on risque d'avoir de la difficulté à rendre justice à tout le monde.

On sait bien qu'il peut être assez facile de cacher une bonne partie des revenus nets; ainsi, on ne peut parfois pas trop se fier aux déclarations des sociétés. Il pourrait se produire—je ne dis pas que cela arrivera nécessairement—certaines injustices, mais nous ne serions aux prises avec aucun problème si le contribuable canadien n'était pas amené à favoriser de ses propres deniers l'expansion d'une

### Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)

société, soit grâce à une diminution d'impôt, comme on le prévoit dans le bill, soit grâce à des subventions. Dans les deux cas, il faut se souvenir que l'impôt sur le revenu des particuliers constitue 80 p. 100 de tout l'impôt, monsieur le président. Les particuliers paient pour cela, ce sont eux qui seront appelés à payer pour cela, soit par l'impôt, soit par les taxes de tous genres. Et lorsqu'on donne des subventions, c'est encore la même chose: ce sont encore les contribuables qui sont appelés à aider.

Si l'on appliquait le principe que toute production nouvelle peut et même doit être financée par des crédits nouveaux, on réglerait le problème, car, à ce moment-là, si une entreprise avait besoin d'aide, la plus fondamentale dont elle aurait besoin serait le crédit, et si l'on favorisait le crédit, la société en cause serait elle-même responsable de la valeur de son emprunt. Et ainsi, ce ne serait pas directement le contribuable qui serait appelé à venir l'aider.

Il me semble que ce serait beaucoup plus logique et, d'ailleurs, on devrait offrir à une entreprise la possibilité de choisir entre deux moyens, que je vais préciser immédiatement.

Prenons le cas d'une petite entreprise qui a besoin de 100,000. Elle va demander une subvention au ministère de l'Expansion économique régionale. Celui-ci accorde un maximum de 25,000. Les autres \$75,000, monsieur le président, où va-t-on aller les chercher? Bien sûr, on ira sur le marché monétaire les emprunter à 9¼, 10 ou 11 p. 100 et peut-être davantage; à cause de l'augmentation du taux d'intérêt de la Banque du Canada que l'on a annoncée cette semaine, on est susceptible de voir augmenter les taux d'intérêt dans toutes les banques. A ce moment-là, l'industriel doit choisir entre—et c'est la supposition que je fais—prendre \$25,000 dollars du ministère de l'Expansion économique régionale et aller faire financer à 12 p. 100 les \$75,000 dont il a besoin. Qu'est-ce qui arrive? Il arrive ce qui est arrivé depuis que l'on a adopté cette politique-là, et une bonne partie des entreprises qui reçoivent des subventions font faillite. Pourquoi? Parce qu'elles ne peuvent même pas parvenir à financer le coût de leur emprunt.

Considérons maintenant l'autre choix. Si, au lieu de donner une subvention de \$25,000 et de faire financer le reste à 12 p. 100, on prête les \$100,000 dont l'entreprise a besoin, mais à un taux d'intérêt de 2 ou 3 p. 100, plus le coût du prêt lui-même, que fera l'industriel? On connaît la réponse! Il préférera à la subvention de \$25,000 et au prêt à 12 p. 100 le crédit total de \$100,000 à un taux d'intérêt qui lui permettra de donner de l'expansion à son industrie, d'augmenter le nombre des produits, de créer beaucoup d'emplois et de donner aux consommateurs en général plus de pouvoir d'achat pour acheter ses produits. Il s'agit de faire tourner la roue comme elle devrait tourner et comme elle aurait toujours dû tourner.

A mon avis, il faudrait considérer, plutôt que ces exemptions d'impôt, la possibilité de faciliter le crédit se basant sur le principe qu'il est tout à fait normal que des productions nouvelles soient financées par des crédits nouveaux.

Il existe également un autre moyen très positif qui va à l'encontre de ce que propose l'honorable ministre, lorsqu'il dit que ces exemptions d'impôt ont pour but de «faciliter la concurrence étrangère.» Si l'on pouvait accepter la proposition à l'effet qu'il n'est pas nécessaire, qu'il n'est pas utile et, parfois, qu'il est ridicule de baser tout notre système de vie, tout notre système économique sur les étrangers! Ce n'est pas logique, surtout dans un pays riche comme le Canada. Il existe un autre moyen, monsieur le